

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 4 Novembre 2021

Délibération N° : 20211104-02

OBJET : Prix de vente du bois de chauffage des coupes en régie.

L'an deux mil vingt et un, le 4 du mois de Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 27/10/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – LACROIX Charles.

POUVOIRS : 2

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Florian BOURCIER – Nicolas TENOUX a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion des coupes de bois en régie régulièrement réalisées sur la Commune, une partie des bois issus de ces coupes peut être proposé à la vente pour « bois de chauffage » à destination des habitants de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Le Maire propose de fixer le prix de vente au prix unitaire de 30 € le stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par **12 voix pour** :

APPROUVE la proposition du Maire,

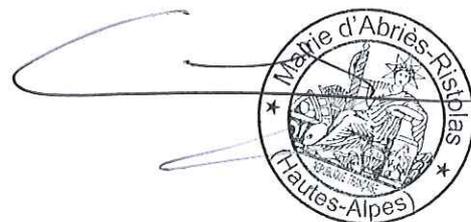
DECIDE de proposer à la vente une partie des bois issus des coupes communales réalisées en régie pour « bois de chauffage » à destination des habitants de la Commune d'Abriès-Ristolas.

FIXE le prix de vente unitaire à 30 € le stère à compter de ce jour.

DONNE POUVOIR au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.